

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 46	<i>Membres présents :</i> 35	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 7	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 22 novembre 2016

Vote(s) pour : 36

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 novembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-11-28-BD-14 :

Plateau de Frescaty - Travaux de réhabilitation des réseaux du secteur Saint-Privat : convention de raccordement électrique.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU la convention de gestion foncière entre Metz Métropole et l'EPFL qui fixe les conditions de gestion du site en « bon père de famille », en date du 2 juillet 2013,
VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et les Communes d'Augny, Moulins-lès-Metz et Marly, et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne Base Aérienne 128,
VU la délibération du Bureau du 18 mai 2015 lançant le marché de travaux à bons de commande de viabilisation de l'ancienne Base Aérienne 128,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT la vétusté ou l'inadaptabilité des réseaux existants,
CONSIDERANT la volonté d'accueillir à la fin de l'année 2016 de premières activités économiques sur le Plateau de Frescaty et notamment sur le Secteur Saint-Privat,
CONSIDERANT la nécessité à cet effet de viabiliser le Plateau de Frescaty,
CONSIDERANT le monopole de l'URM dans le cadre de la distribution publique d'électricité,
CONSIDERANT le principe de financement défini comme suit, sur la base de montants prévisionnels :

Travaux pris en charge par l'URM : l'URM pose les câbles HTA et équipe le poste de transformation	60 000 € HT	Remboursement MM à URM	35 000 € HT (60%)
		Coût résiduel supporté par URM	25 000 € HT (40%)
Travaux pris en charge	60 000 € HT	Remboursement URM à MM	25 000 € HT (40%)

par MM : Metz Métropole réalise les fouilles et pose les câbles BT		Coût résiduel supporté par MM	35 000 € HT (60%)
Coût estimatif total des travaux de raccordement électrique de la zone	120 000 € HT	Coût final pour MM	70 000 € HT
		Coût final pour URM	50 000 € HT



APPROUVE la réalisation des travaux de raccordement électrique de la zone de projet,
 APPROUVE le principe de financement défini ci-dessus et la convention de raccordement avec
 l'URM,
 AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention
 de raccordement avec l'URM ainsi que tous documents ou avenants s'y rapportant.

Pour extrait conforme
 Metz, le 29 novembre 2016
 Pour le Président et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 novembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Avenant 7 à la convention de DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite passée entre MM et la SAEML TAMM. X <i>Annexe</i> : Avenant 7 et ses 3 annexes.	1 1	 Delibz - AR 
Point 10 – Convention relative à la gamme tarifaire intermodale et interopérable entre le réseau TER Lorraine et le réseau de transport urbain de l'agglomération de MM – Le Met'. X <i>Annexe</i> : Convention et ses 2 annexes.	1 1	
Point 11 – Avenant 2 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement du Système d'Information Multimodale en Lorraine. X <i>Annexe</i> : Avenant 2.	1 1	
Point 12 – Adhésion de MM au CERECO. X <i>Annexe</i> : Statuts modifiés.	1 1	
Point 13.1 - Plateau de Frescaty : acquisition du terrain de l'ex-Résidence du Général par MM auprès de l'EPFL. X <i>Annexe</i> : Plan.	1 1	
Point 13.2 - Plateau de Frescaty : projet de cession du terrain de l'ex-Résidence du Général à la SCI CAPREZ et motivation du prix de cession. X <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
Point 14 – Plateau de Frescaty – Travaux de réhabilitation des réseaux du secteur Saint-Privat : convention de raccordement électrique.	1	
Point 15 – Lancement d'un accord cadre en vue de la réalisation des travaux de viabilisation sur les zones d'aménagement et d'activités de MM. X	1	
Point 16 – Attribution de subventions "Enseignement supérieur". X <i>Annexe</i> : Tableaux.	1 3	
Point 17 – Soutien financier à la Fondation SUPELEC pour la création d'une Chaire de photonique. X <i>Annexe</i> : Convention.	1 1	
Nombre total des actes transmis : 10 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.		

Fait à Metz, le 29 novembre 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL